

**DEMANDES D'AUTORISATION**  
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 15 novembre 2017, à compter de 13 h,  
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,  
101, promenade Centrepointe**

**Dossier n<sup>os</sup> :** D08-01-17/B-00348 et D08-01-17/B-00349  
**Propriétaire(s) :** Vittorio Colaiacova  
**Emplacement :** 72 et 74, rue Stewart  
**Quartier :** 12 - Rideau-Vanier  
**Description officielle :** partie du lot 8, plan enr. 6; partie 1, plan enr. 4R-21563  
**Zonage :** R4T S70  
**Règlement de zonage :** 2008-250

**OBJET DES DEMANDES :**

En 2016, le Comité de dérogation a approuvé une demande de dérogation mineure (D08-02-16/A-00027) en vue de la construction d'une maison jumelée en longueur de trois étages; ladite approbation est encore en vigueur. Le propriétaire présente maintenant des demandes visant à lotir le bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer des titres fonciers distincts pour la maison jumelée, actuellement en construction, une unité d'habitation sur chacune des parcelles proposées.

**AUTORISATION REQUISE :**

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue de cessions et d'une concession de servitude/emprise. La propriété est représentée par les parties 1 à 3 du plan 4R préliminaire qui accompagne les demandes. Les parcelles séparées sont décrites ci-après :

Demande	Façade	Profondeur	Superficie	Parties	Adresse municipale
B-00348	8,56 m	13,02 m	111 m <sup>2</sup>	1	72, rue Stewart
B-00349	1,50 m	30,14 m	192,6 m <sup>2</sup>	2 et 3	74, rue Stewart

Il est proposé de créer une emprise sur la partie 3 au bénéfice des propriétaires des parties 1 et 2 aux fins d'accès piétonnier et motorisé ainsi que pour des besoins de services à l'emplacement.

**LES DEMANDES** indiquent que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.